

Non, la laïcité n'est pas d'origine chrétienne

par Jean-Pierre Castel

Mezetulle, le 10 juin 2021

Jean-Pierre Castel¹ examine une idée répandue qui attribue au christianisme l'origine de la laïcité. Récemment reprise par Jacques Julliard dans un article du Figaro que l'auteur commente, cette idée confond distinction et séparation, et ce faisant elle élude ou détourne de son sens la question fondamentale de l'autonomie du politique. L'auteur expose pourquoi à ses yeux il est plus pertinent, en matière de laïcisation de la pensée, de se tourner vers l'héritage grec plutôt que vers « l'exclusivisme des textes sacrés abrahamiques ».

Sommaire

1. Distinguer, séparer, hiérarchiser
2. Le passage à l'autonomie et l'héritage grec
3. La violence islamiste dans le prolongement des prétentions abrahamiques
4. Notes

Dans un article du Figaro daté du 7 juin 2021 (p. 18) intitulé « La bombe islamiste contre le compromis laïque », Jacques Julliard attribue aux Évangiles le « principe de séparation entre le temporel et le spirituel » - « Ce que Jésus lui-même a théorisé le premier et que nous appelons en France laïcité », avance-t-il² -, et propose une analyse pour le moins réductrice, occidentalocentrée, de la violence islamiste.

Distinguer, séparer, hiérarchiser

Commençons par l'histoire de la laïcité. Distinguer ne veut pas nécessairement dire séparer ! Les versets « Rendez à César ce qui est à César » (Mc 12,13-17 ; Mt 22,15-22 ; Lc 20,20-26) et « Mon

Royaume n'est pas de ce monde » (Jn 18, 36) se limitent à distinguer et à hiérarchiser le politique et le religieux, sans les séparer, sans autonomiser l'un par rapport à l'autre. Plaident dans ce sens par exemple :

- Le jésuite Jean-Pierre Sonnet S. J. : « [I]l n'y a pas à comprendre que le temporel soit ici distingué du spirituel au sens où il y aurait à distinguer et à préserver leurs sphères respectives [...] S'il y a une autonomie et une légitimité du pouvoir temporel, ce dernier est lui-même suspendu, comme chaque réalité humaine, à la référence divine et à l'absolu de l'éthique »³.
- Le dominicain Ceslas Bourdin : « Rendez à César... » signifie seulement que « [l]e pouvoir temporel ne constitu[e] qu'une finalité seconde par rapport au pouvoir spirituel »⁴.
- Le théologien protestant Jean-François Collange : « [à] l'un il convient de rendre la monnaie qui lui appartient, à l'autre la gloire et le culte qu'il est seul à pouvoir revendiquer »⁵.
- La théologienne Émilie Tardivel, qui renvoie aux concepts de *potestas* et d'*auctoritas* de la république romaine et explique que « Rendez à César... » équivaut à : « Rendez à César la *potestas*, à Dieu l'*auctoritas* »⁶.
- Le théologien protestant André Gounelle, qui dénonce une « utilisation tendancieuse et exégétiquement contestable »⁷ de ces versets.
- Le philosophe Alain Boyer : « Mon Royaume n'est pas de ce monde » n'implique que « l'idée de l'infinie supériorité de l'autre monde sur le "siècle" »⁸.

Ce n'est d'ailleurs que Marsile de Padoue, chanoine mais surtout théoricien politique opposé à la papauté, qui interpréta le « Rendez à César... » dans le sens d'une séparation de l'Église et de l'autorité civile, et ce uniquement pour critiquer les abus de la papauté ; le même propos fut repris deux siècles plus tard par Luther.

L'hétéronomie est en effet logée au cœur de la doctrine chrétienne, comme en témoignent la primauté du *logos* divin, la filiation divine du pouvoir politique - que revendiquent tant le Christ (« Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir, s'il ne t'avait été donné d'en haut », *Jn 19, 11*), que saint Paul (« Il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu », *Rom 13, 1*)⁹, que Thomas d'Aquin (« dans la loi du Christ, les rois doivent être soumis aux prêtres »¹⁰) -, enfin la subordination des œuvres à la grâce¹¹. Vatican II a certes reconnu « l'autonomie pleinement légitime des réalités terrestres » (*Gaudium et Spes*, 1965, § 36.2), mais a jugé nécessaire de distinguer la « juste autonomie » (§ 36.2) de la « fausse autonomie [...] dégagé[e] de toute norme de la loi divine » (§ 41.3), mise en garde répétée depuis par tous les papes successifs. « Cette autonomie n'en est pas une : elle suppose un primat du théologique sur le philosophique »¹², résume Christophe Cervellon.

Le passage à l'autonomie et l'héritage grec

Le premier passage historique de l'hétéronomie à l'autonomie correspond au tournant parménidien¹³, ce passage de l'*alètheia* archaïque des « maîtres de vérité » de la Grèce archaïque, une vérité assertorique, magico-religieuse - illustrée selon Francis Wolff¹⁴ par : « tu dis que les choses sont telles, or, tu dis vrai, donc les choses sont telles » -, à l'*alètheia* classique de Parménide, Platon et Aristote, lorsque ne fut plus reconnu comme vrai ou faux que ce qui avait fait l'objet d'un débat contradictoire - illustré par : « tu dis que les choses sont telles, or les choses sont telles, donc tu dis vrai ». Ce premier « procès de laïcisation », selon l'expression de Marcel Detienne et Jean-Pierre Vernant¹⁵, accompagna l'expérience démocratique athénienne. Jacques Julliard évoque cette dernière, mais incidemment, sans y reconnaître la première expérience connue de laïcisation de la pensée.

Bien entendu, le christianisme est un syncrétisme judéo-hellénistique, et à ce titre a pu être passeur des idées grecques. Il convient néanmoins d'une part de rendre aux Grecs ce qui leur appartient, d'autre part de ne pas réduire à la seule erreur de

membres du clergé l'opposition chrétienne à l'autonomie - qu'il s'agisse de l'autonomie du politique ou plus généralement de la pensée. Jésus était miséricordieux, mais non pas tolérant, comme l'atteste son fameux « Je suis la vérité » (Jean 14, 6).

Certains chrétiens, quelques protestants notamment, Bultmann en particulier, mais aussi les tenants de « la nouvelle théologie » catholique au milieu du XX^e siècle, ont certes proposé une interprétation de cette *alètheia* évangélique comme vérité de sens, de sagesse, proche de l'*emeth* hébraïque, et non pas comme vérité rationnelle, vérité au sens ordinaire du terme depuis Aristote. Mais la tradition majoritaire, en particulier au sein du catholicisme et depuis Thomas d'Aquin, a toujours refusé cette restriction, au nom de l'unicité de la vérité. « *It is incorrect to reduce the concepts logos and alètheia, upon which John's Gospel centres the Christian message, to a strictly Hebraic interpretation, as if logos meant "word" merely in the sense of God's speech in history, and alètheia signified nothing more than "trustworthiness" or "fidelity"»*¹⁶, proclame ainsi Joseph Ratzinger ; citons encore des philosophes universitaires contemporains : « la vérité hébraïque et l'universalité grecque se fondent ensemble. Deux sangs coulent dans nos veines, et l'un n'enlève rien à l'autre »¹⁷, écrit Olivier Boulnois, « Qu'y a-t-il derrière la vérité (*alètheia*) dans le Nouveau Testament ? Aucune "conception" particulière, pas même dans les textes johanniques, aucune définition dissidente de la vérité, simplement la vérité la plus ordinaire : l'adéquation de la chose et de la pensée », renchérit Philippe Büttgen¹⁸. Bref, hormis quelques notables exceptions¹⁹, le monde chrétien n'est pas prêt de reconnaître la diversité et surtout l'irréductibilité des régimes de vérité.

La violence islamiste dans le prolongement des prétentions abrahamiques

Venons-en maintenant à la violence islamiste, que Jacques Julliard analyse comme une réaction à notre individualisme, notre

consumérisme et notre « autonomie du religieux ». Le plus grand nombre de violences islamistes ne visent-elles pas les musulmans eux-mêmes, pour leur supposé écart doctrinal, rituel et législatif par rapport à telle ou telle conception salafiste de l'islam, plus que pour leur éventuel consumérisme ? À titre d'exemple, le principe d'égalité hommes/femmes, que refusent les islamistes, ne relève guère du matérialisme, occidental ou pas, mais heurte simplement leur lecture de la tradition musulmane. D'une manière générale, le fondement théologique de cette violence découle de la prétention des religions abrahamiques²⁰ à détenir la vérité unique et du commandement corrélatif de mettre à mort les idolâtres, c'est-à-dire tous ceux qui n'adorent pas « le seul vrai dieu » en respectant « le seul vrai culte ». Fort heureusement, nombre des fidèles de ces religions ont su prendre leur distance par rapport à la lettre sacrée, que ce soit par le *midrashic way*, par l'exégèse ou par diverses formes de spiritualité. Dans le judaïsme et dans le christianisme, ce cheminement a été laborieux, imparfait et malheureusement réversible. Dans l'islam, c'est dix siècles de dogme du Coran incréé et de restriction de la liberté de l'exégèse qu'il faudrait remettre en cause - ce qui nous éloigne quelque peu de la question consumériste !

L'exclusivisme des textes sacrés abrahamiques constitue le fondement théologique de ces violences, voire fournit la justification du passage à l'acte, quelles que soient les motivations autres, identitaires, politiques, sociales, personnelles, qui viennent s'y greffer. Afin de résister au littéralisme et à la tentation de l'absolu, le seul remède n'est-il pas la promotion de la liberté de pensée, cet héritage grec - quelles qu'aient été les limites de fait de la démocratie et de la liberté de pensée à Athènes²¹ ?

Notes

1 - Jean-Pierre Castel a publié sur *Mezetulle* (avec une bibliographie en annexe) « La violence monothéiste n'est pas que politique » <http://www.mezetulle.fr/violence-monotheiste-jean-pierre-castel/> . Par ailleurs, il est notamment l'auteur de *La mal nommée*

vérité du christianisme, d'emeth à alètheia à paraître et de Lutter contre la violence monothéiste, avec David Meyer, Jean-Michel Maldamé, Abderrazak Sayadi, L'Harmattan, 2018.

2 - Dans le paragraphe intitulé « Le christianisme, religion de la séparation ».

3 - Jean-Pierre Sonnet S. J., « La Bible et l'Europe : une patrie herméneutique [1] », *Nouvelle revue théologique*, 2008/2, t. 130, p. 190.

4 - Ceslas Bourdin, « Autorité, pouvoir et service : la transcendance de la condition politique », *Revue d'éthique et de théologie morale*, 2007/2 (n°244), p. 84. Citons encore le théologien Anthony Feneuil : « Le texte évangélique ne présente donc pas du tout une formule de séparation entre le politique et le religieux, et il n'est même compréhensible qu'à supposer leur intrication, et la rivalité entre Dieu et César. Autrement dit, la lecture "laïque" de cet extrait suppose la distinction qu'il est censé fonder. Bref, c'est une lecture anachronique, qui projette sur le monde ancien des catégories qui relèvent de la modernité, et à l'intérieur du christianisme des distinctions qui lui sont extérieures et résultent plutôt de son affaiblissement, et de l'émancipation des États modernes par rapport aux Églises. » (« La laïcité est-elle vraiment une invention chrétienne ? », *The Conversation*, 23 mars 2018).

5 - Jean-François Collange, « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Sept thèses pour une théologie du politique », *Autres Temps. Cahiers d'éthique sociale et politique*, n°47, 1995, p. 21. Le verset fait d'ailleurs écho à un verset de l'Ancien Testament qui place la Loi au-dessus des nations : « Rendez aux nations le mal qu'elles vous ont fait et attachez-vous aux préceptes de la Loi. » (1 M 2, 68).

6 - Émilie Tardivel, « Pouvoir et bien commun. une lecture non théologico-politique de Rm 13,1 », Institut Catholique de Paris | *Transversalités*, 2014/3, n° 131, p. 49. Rappelons que déjà la

république romaine distinguait et hiérarchisait l'*auctoritas*, « la source du pouvoir, qui est de l'ordre du divin (*augustus*) », et la *potestas* « le pouvoir lui-même » (Maurice Sachot, *Quand le christianisme a changé le monde: I. La subversion chrétienne du monde antique*, Paris, Odile Jacob, 2007, p. 288). Cf. aussi André Magdelain, « De l'«*auctoritas patrum*» à l'«*auctoritas senatus*» ». *Jus imperium auctoritas. Études de droit romain*, Rome : École Française de Rome, 1990. pp. 385-403.

7 - André Gounelle : « En 1905, dans le rapport qu'il soumet au Parlement français pour préparer les débats et les votes concernant la loi de séparation des Églises et de l'État, Aristide Briand, chargé de défendre le projet gouvernemental, cite à plusieurs reprises la parole de Jésus : « rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». Il se sert de ce verset, ainsi que de la déclaration de Jésus à Pilate : « mon royaume n'est pas de ce monde », pour suggérer que le Christ lui-même désavoue ceux qui, en son nom, préconisent un État confessionnel, religieux et militent pour un ou des cultes officiels, soutenus, favorisés, voire imposés par l'État. Si Briand fait une utilisation tendancieuse et exégétiquement contestable de ces citations, il n'en demeure pas moins légitime de penser qu'elles orientent plus vers une distinction et une séparation que vers une collusion ou d'étroites interférences entre la religion et l'État » (« Le religieux dans une société laïque », publié dans M. Grandjean et S. Scholl (éd.), *L'État sans confession. La laïcité à Genève (1907) et dans les contextes suisse et français*, Genève, Labor et Fides, 2010 URL : http://andregounelle.fr/eglise/le-religieux-dans-une-societe-laique.php#_ftnref1).

8 - Alain Boyer, « Science, politique et religion. Laïcité et athéisme méthodologique. Éloge des séparations », *Droits*, 2015/1 (n° 61), p. 71, n. 2.

9 - Ces versets se situent dans le prolongement de l'Ancien Testament, où « le régime des juges comme celui de la monarchie

n'ont de sens qu'au regard de la fidélité à l'Alliance avec Dieu » (Ceslas Bourdin, *op. cit.*, p. 83).

10 - Thomas d'Aquin, *Du Royaume. De Regno*, traduction et présentation par Marie-Martin Cottier, Paris, Egloff, 1946, p. 120-121.

11 - Cette doctrine a une longue histoire, depuis les versets bibliques « Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu ; et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ » (Rom 3, 24), « Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu. » (Ep. 2, 8-9), jusqu'à la *Déclaration commune sur la justification par la foi* signée en 1999 par les catholiques et par les protestants, « Nous confessons ensemble que la personne humaine est, pour son salut, entièrement dépendante de la grâce salvatrice de Dieu », déclaration qui résolut le conflit soulevé par Luther à propos des indulgences.

12 - Christophe Cervellon, « Autour de Raison et foi d'Alain de Libera », *op. cit.*, p. 163.

13 - Cf. notamment Marcel Hénaff, « Des chamanes aux philosophes : vers la distinction parménidienne », in « La Grèce avant la raison », *Esprit*, 2013/11 (Novembre), p. 58-71

14 - Francis Wolff, « La vérité dans la Métaphysique d'Aristote », *Cahiers philosophiques de Strasbourg*, 7 (1998), p. 133-168, http://www.franciswolff.fr/wp-content/uploads/2017/07/La-ve_rite_-dans-la-Metaphysique-dAristote.pdf, p. 5.

15 - Cf. - Marcel Detienne, *Les Maîtres de vérité en Grèce archaïque*, Paris, François Maspero, 1967. Jean-Pierre Vernant en fait la recension dans « Marcel Detienne, *Les Maîtres de vérité en Grèce archaïque* », in *Archives de sociologie des religions*, n° 28, 1969, p. 194-196, article repris dans Jean-Pierre Vernant, *Entre mythe et politique*, Le Seuil, 2000, Chapitre « Les maîtres de vérité ». Cf. aussi

Francis Wolff, « La vérité dans la Métaphysique d'Aristote », *Cahiers philosophiques de Strasbourg*, 7 (1998), p. 133-168, http://www.franciswolff.fr/wp-content/uploads/2017/07/La-ve_rite_-dans-la-Me_taphysique-dAristote.pdf.

16 - J. Ratzinger, trans. Adrian Walker, *The Nature and Mission of Theology: Approaches to Understanding Its Role in the light of Present Controversy* (San Francisco: Ignatius Press, 1995), p. 24-25.

17 - Olivier Boulnois, « Culture et liberté », *Conférence de carême à Notre-Dame de Paris* du 5 mars 2017.

18 - Philippe Büttgen, « Une autre forme de procès. La vérité et le droit dans l'exégèse du Nouveau Testament », *Revue de l'histoire des religions*, 3 | 2015, p. 325-326.

19 - Citons notamment Paul Ricœur, « Vérité et mensonge », *Esprit*, Nouvelle Série, n° 185 (12), 1951 : « L'unité réalisée du vrai est précisément le mensonge initial. » (p. 764) [...] « Toute l'idée de chrétienté serait à repenser, à partir d'une critique des passions de l'unité. » (p. 767)

20 - La prétention à détenir la vérité unique et le commandement de mise à mort des idolâtres sont d'ailleurs communs aux trois textes sacrés abrahamiques, y compris le Nouveau Testament chrétien (cf. par exemple Rom. 1, 23-32 : ceux qui « adorent des idoles [...] méritent la mort »).

21 - Limites d'ailleurs souvent complaisamment mises en avant, voire dénaturées, comme le met en évidence Jean-Marc Narbonne dans *Antiquité critique et modernité, Essai sur le rôle de la pensée critique en Occident*, Les Belles Lettres, 2016. À propos en particulier du procès de Socrate, on sait qu'il s'agit d'abord d'un procès politique motivé par la proximité de Socrate à l'égard des responsables de la guerre du Péloponnèse, le prétexte religieux ayant été mis en avant pour contourner la loi d'amnistie, cf. notamment Paulin, Ismard, *L'évènement Socrate*, Flammarion, 2013.

Pour citer cet article

URL : [https://www.mezetulle.fr/non-la-laicite-nest-pas-dorigine-chretienne-par-jpc/Non, la laïcité n'est pas d'origine chrétienne \(par Jean-Pierre Castel\), Mezetulle, juin 2021](https://www.mezetulle.fr/non-la-laicite-nest-pas-dorigine-chretienne-par-jpc/Non, la laïcité n'est pas d'origine chrétienne (par Jean-Pierre Castel), Mezetulle, juin 2021)